

Les Championnats du Monde de dressage jeunes chevaux d'Ermelo (Pays-Bas) sont programmés sous l'égide de la F.E.I. et de la W.B.F.S.H. du 3 au 6 août 2023.

1. Critères de pré-sélection

Pour pouvoir participer aux épreuves de sélection, les chevaux candidats devront à la date de la clôture des engagements du concours de sélection, avoir obtenu, en 2023, une note supérieure ou égale à 75% sur l'épreuve préliminaire ou finale Cycle Classique, correspondant à leur âge, lors d'un CDI Jeunes Chevaux en France ou à l'étranger OU avoir obtenu une note supérieure ou égale à 77% sur l'épreuve préliminaire ou finale Cycle Classique, correspondant à leur âge, lors d'un concours Label SHF.

2. Droit de participation des cavaliers

Les sélections françaises sont ouvertes aux cavaliers de nationalité française.

Les cavaliers de nationalité étrangère peuvent prétendre à la sélection uniquement s'ils sont en possession d'une licence de compétition française et s'ils montent un cheval enregistré dans un stud-book français agréé par la WBFSH (Selle Français, Anglo-arabe).

3. Sélection des couples

a. Concours de sélection

Les épreuves de sélection pour les Championnats du Monde seront organisées au **Pôle Européen du Cheval** du **4 au 5 juillet 2023**. Les couples devront être engagés sur le « concours » créé pour l'occasion sur le site www.ffcompet.com (numéro de concours **202372103**) avant le **26/06/2023** minuit.

b. Programme

Les épreuves de sélection des 5 et 6 ans se dérouleront sur 2 jours, de la manière suivante :

1er jour :

- Les 5 ans dérouleront la reprise préliminaire des 5 ans SHF
- Les 6 ans dérouleront la reprise préliminaire des 6 ans SHF

Un classement sera établi pour chaque tranche d'âge.

2ème jour :

- Les 5 ans dérouleront la reprise finale des 5 ans SHF
- Les 6 ans dérouleront la reprise finale des 6 ans SHF

L'ordre de départ sera inverse au classement de la reprise préliminaire. Un classement sera établi pour chaque tranche d'âge.

A) Critères de Sélection

La sélection se fera sur la reprise préliminaire. En cas d'ex-aequo, les chevaux seront départagés par la note de la reprise finale. A l'issue de ce deuxième jour, la liste des chevaux sélectionnés et des réservistes sera publiée par la SHF.

Les couples inscrits et retenus lors des sélections seront ceux inscrits pour les Championnats du Monde 2023 et ne pourront être modifiés. Pourront prétendre à la sélection, les couples qui auront obtenu, lors des reprises préliminaires et finales, la note minimale de **77 %**.

4. Quota accordé à la France

Le quota normalement attribué à la France serait de 2 chevaux de 5 ans et 2 chevaux de 6 ans et sera confirmé dès la publication de l'avant programme des Championnat du Monde d'Ermelo.

Seront sélectionnés en priorité, les 2 meilleurs chevaux de race Selle Français ou Anglo Arabe de 5 ans et 6 ans. Les éventuels réservistes SF/AA seront sélectionnés dans l'ordre décroissant du classement de la reprise préliminaire.

Si le quota attribué à la France n'est pas atteint selon les critères ci-dessus, la sélection pourra être faite, en fonction du nombre de places restantes disponibles, parmi les meilleurs chevaux de 5 et 6 ans enregistrés dans les autres stud-books reconnus par la WBFSH, dans l'ordre décroissant du classement de la reprise préliminaire.

Si le quota de chevaux n'est toujours pas atteint selon les critères ci-dessus, le comité de sélection de la SHF, se réserve le droit, après examen de l'historique des résultats des candidats, d'attribuer à un ou des candidats, la ou les places disponibles.

Les cavaliers ayant obtenu une Wild Card devront satisfaire aux mêmes exigences de performance que celles fixées ci-dessus.

5. Engagements

A) Nominatifs

La SHF transmettra les nominatifs selon les critères ci-dessus à la FFE pour validation le **5 juillet 2023**.

B) Définitifs

La SHF transmettra sa sélection définitive selon les critères ci-dessus à la FFE pour validation avant le **19 juillet 2023**.

6. Formalités administratives

Les cavaliers et chevaux devront respecter obligatoirement les formalités administratives et sanitaires de la FEI : <https://www.ffe.com/fag/Cheval-Les-modalités-FEI>.

- Passeport FEI du cheval
- Numéros d'enregistrement FEI du cavalier et du cheval
- Protocole vaccinal à jour

Dans le cas d'une sélection de chevaux étrangers, la SHF fera une demande d'autorisation aux stud-books auxquels ils sont rattachés.

7. Aide financière SHF pour la participation au Championnat du Monde des jeunes chevaux

En 2023, une aide financière de 800 € sera versée sur le Compte SHF du propriétaire adhérent déclaré sur le site shf.eu aux chevaux de race SF/AA ayant participé aux Championnats du Monde Jeunes Chevaux. Dans le cas où le cheval serait en copropriété, le versement sera effectué au prorata de leur pourcentage de propriété sur les comptes SHF des propriétaires déclarés et adhérents.